REPUBLIQUE FRANÇAISE

Coll. - PEYRILHAC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21871180200015

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE LIMOGES MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: BUDGET COMMUNAL M14 (3)

ANNEE 2022

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

1 - Informations generales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.7 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	28 Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	32
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	33
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	34
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	36
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	37
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	38
D2 - Arrêté et signatures	39

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	PEYRILHAC	BP
	BUDGET COMMUNAL M14	2022

I – INFORMATIONS GENERALES I INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1269
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	76

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du	
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate	
644743.00	0.00	669.00	0.00	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	0.00	
6	DGF/population	0.00	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) budgétaires .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Α1

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

<u> </u>	•	OL D LITOLINIDEL	7(1		
	FONCTIONNEMENT				
-	DEPENSES DE LA SECTION DE RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT FONCTIONNEMENT				
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 010 882,00	1 010 882,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)		
S	=	=	= 0,00		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 010 882,00	1 010 882,00		
_	INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	384 647,00	283 001,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	53 174,00	84 880,00		
O R T	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 69 940.00		
S	=	·	<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	= 437 821,00	437 821,00		
HE.		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 448 703,00	1 448 703,00		

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	206 900,00	0,00	217 230,00	217 230,00	217 230,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	487 900,00	0,00	513 046,00	513 046,00	513 046,00
014	Atténuations de produits	39 737,00	0,00	40 515,00	40 515,00	40 515,00
65	Autres charges de gestion courante	143 756,00	0,00	156 012,00	156 012,00	156 012,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	878 293,00	0,00	926 803,00	926 803,00	926 803,00
66	Charges financières	14 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00	11 200,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	550,00	550,00	550,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	892 693,00	0,00	953 553,00	953 553,00	953 553,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	65 976,00		43 844,00	43 844,00	43 844,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	13 485,00		13 485,00	13 485,00	13 485,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	79 461,00		57 329,00	57 329,00	57 329,00
	TOTAL	972 154,00	0,00	1 010 882,00	1 010 882,00	1 010 882,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMUL EES	4 040 000 00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 010 882,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	35 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	110 777,00	0,00	129 315,00	129 315,00	129 315,00
73	Impôts et taxes	538 922,00	0,00	579 542,00	579 542,00	579 542,00
74	Dotations et participations	220 464,00	0,00	218 376,00	218 376,00	218 376,00
75	Autres produits de gestion courante	19 902,00	0,00	20 305,00	20 305,00	20 305,00
	Total des recettes de gestion courante	925 065,00	0,00	983 538,00	983 538,00	983 538,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 178,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Tota	I des recettes réelles de fonctionnement	926 243,00	0,00	1 002 138,00	1 002 138,00	1 002 138,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	36 000,00		8 7 44 ,00	8 744,00	8 744,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'ordre de fonctionnement	36 000,00		8 744,00	8 744,00	8 744,00
	TOTAL	962 243,00	0,00	1 010 882,00	1 010 882,00	1 010 882,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 010 882,00

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	48 585,00
----------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	16 800,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
21	Immobilisations corporelles	21 300,00	0,00	20 346,00	20 346,00	20 346,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	790 963,00	53 174,00	150 662,00	97 488,00	150 662,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	829 063,00	53 174,00	186 608,00	133 434,00	186 608,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 000,00	0,00	242 469,00	242 469,00	242 469,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	74 000,00	0,00	242 469,00	242 469,00	242 469,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	903 063,00	53 174,00	429 077,00	375 903,00	429 077,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		8 744,00	8 744,00	8 744,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		8 744,00	8 744,00	8 744,00
	TOTAL	903 063,00	53 174,00	437 821,00	384 647,00	437 821,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	437 821,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	583 600,00	84 880,00	5 726,00	5 726,00	90 606,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	17 704,00	17 704,00	17 704,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	583 600,00	84 880,00	23 430,00	23 430,00	108 310,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	141 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	120 000,00	0,00	126 242,00	126 242,00	126 242,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	261 000,00	0,00	202 242,00	202 242,00	202 242,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	844 600,00	84 880,00	225 672,00	225 672,00	310 552,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	65 976,00		43 844,00	43 844,00	43 844,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 485,00		13 485,00	13 485,00	13 485,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	79 461,00		57 329,00	57 329,00	57 329,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	924 061,00	84 880,00	283 001,00	283 001,00	367 881,00
						+
	R	001 SOLDE D'EX	ECUTION POSI	TIF REPORTE OU	J ANTICIPE (2)	69 940,00
						=
		TOTAL DE	S RECETTES D'	INVESTISSEMEN	IT CUMULEES	437 821,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	48 585,00
---------------------------------------------------------------------------------	-----------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	217 230,00		217 230,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	513 046,00		513 046,00
014	Atténuations de produits	40 515,00		40 515,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	156 012,00		156 012,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	11 200,00 550,00 15 000,00	0,00 0,00 13 4 85,00 0,00	11 200,00 550,00 28 485,00 0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		43 844,00	43 844,00
Dép	oenses de fonctionnement – Total	953 553,00	57 329,00	1 010 882,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 010 882,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 744,00	6 744,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	242 469,00	0,00	242 469,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	15 600,00	0,00	15 600,00
21	Immobilisations corporelles (6)	20 346,00	0,00	20 346,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	150 662,00	2 000,00	152 662,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dé	penses d'investissement – Total	429 077,00	8 744,00	437 821,00

	<u>, '</u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	437 821,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 000,00		36 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	129 315,00		129 315,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	579 542,00		579 542,00
74	Dotations et participations	218 376,00		218 376,00
75	Autres produits de gestion courante	20 305,00	0,00	20 305,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 600,00	6 744,00	10 344,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	15 000,00	0,00	15 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	1 002 138,00	8 744,00	1 010 882,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 010 882,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	76 000,00	0,00	76 000,00
13 <i>15</i>	Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	90 606,00	0,00	90 606,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non		0,00	0,00
	budgétaires)	17 704,00	0,00	17 704,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours	(7) 0,00	0,00	0,00
23 26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	8 4 85,00	8 485,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		43 844,00	43 844,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	184 310,00	57 329,00	241 639,00

	'
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	69 940,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	126 242,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	437 821,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	206 900,00	217 230,00	217 230,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60611	Eau et assainissement	3 200,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	27 000,00	48 000,00	48 000,00
60621	Combustibles	13 000,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	16 000,00	16 000,00	16 000,00
60623	Alimentation	38 000,00	42 000,00	42 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	7 000,00	7 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 300,00	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	600,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	2 800,00	2 800,00	2 800,00
6067	Fournitures scolaires	6 000,00	6 240,00	6 240,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	4 800,00	4 800,00	4 800,00
6135	Locations mobilières	0,00	4 400,00	4 400,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	500,00	500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	1 500,00	1 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	300,00	1 000,00	1 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	950,00	950,00	950,00
61551	Entretien matériel roulant	3 400,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 600,00	2 400,00	2 400,00
6156	Maintenance	12 000,00	4 800,00	4 800,00
6161	Multirisques	6 000,00	5 555,00	5 555,00
6168	Autres primes d'assurance	3 050,00	2 455,00	2 455,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	730,00	730,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	1 300,00	1 300,00
6228	Divers	0,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6237	Publications	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6248	Divers	1 500,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 600,00	3 600,00
6262	Frais de télécommunications	4 200,00	5 500,00	5 500,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6284	Redevances pour services rendus	3 000,00	3 200,00	3 200,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 800,00	1 800,00
63512	Taxes foncières	3 500,00	3 500,00	3 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	487 900,00	513 046,00	513 046,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 800,00	8 500,00	8 500,00
6411	Personnel titulaire	290 000,00	315 000,00	315 000,00
6413	Personnel non titulaire	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	6 400,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	62 000,00	59 000,00	59 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	76 000,00	89 000,00	89 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 200,00	1 000,00	1 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	46,00	46,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00	500,00
6488	Autres charges	23 000,00	20 000,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	39 737,00	40 515,00	40 515,00
739211	Attributions de compensation	39 737,00	40 515,00	40 515,00
65		143 756,00	156 012,00	156 012,00
	Autres charges de gestion courante	42 000,00		
6531	Indemnités	1 800,00	36 000,00	36 000,00
6533	Cotis fonds financt alles fin mendat	50,00	1 200,00	1 200,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	· ·	52,00	52,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	100,00	100,00
6542	Créances éteintes	0,00	60,00	60,00
65548	Autres contributions	87 006,00 4 500 00	106 500,00	106 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	4 500,00	4 300,00	4 300,00
657362	Subv. fonct. CCAS	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	4 500,00	4 000,00	4 000,00
65888	Autres	800,00	800,00	800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	00,0	00,0
TOTAL =	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	878 293,00	926 803,00	926 803,00
	= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)			

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	14 200,00	11 200,00	11 200,00
66111 6615	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts comptes courants et de dépôts	14 000,00 200,00	11 000,00 200,00	11 000,00 200,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	550,00	550,00
6714 673	Bourses et prix Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00 200,00	350,00 200,00	350,00 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	15 000,00	15 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	0,00	15 000,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	892 693,00	953 553,00	953 553,00
023	Virement à la section d'investissement	65 976,00	43 844,00	43 844,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	13 485,00	13 485,00	13 485,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	13 485,00	13 485,00	13 485,00
TOTAL I	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	79 461,00	57 329,00	57 329,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	79 461,00	57 329,00	57 329,00
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	972 154,00	1 010 882,00	1 010 882,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 010 882,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽⁶⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁹⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽¹⁰⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	35 000,00	36 000,00	36 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	35 000,00	36 000,00	36 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	110 777,00	129 315,00	129 315,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	900,00	900,00
70328	Autres droits stationnement et location	360,00	450,00	450,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	17,00	17,00	17,00
7066	Redevances services à caractère social	8 000,00	8 000,00	8 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	30 000,00	44 000,00	44 000,00
70688	Autres prestations de services	1 000,00	8 500,00	8 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100,00	100,00	100,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	58 000,00	62 000,00	62 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	12 000,00	5 000,00	5 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	300,00	348,00	348,00
73	Impôts et taxes	538 922,00	579 542,00	579 542,00
73111	Impôts directs locaux	490 922,00	520 542,00	520 542,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	27 000,00	31 000,00	31 000,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	18 000,00	25 000,00	25 000,00
74	Dotations et participations	220 464,00	218 376,00	218 376,00
7411	Dotation forfaitaire	146 259,00	146 485,00	146 485,00
74121	Dotation de solidarité rurale	33 296,00	33 964,00	33 964,00
74127	Dotation nationale de péréquation	15 192,00	14 787,00	14 787,00
744	FCTVA	422,00	300,00	300,00
74718	Autres participations Etat	8 200,00	3 000,00	3 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	17 095,00	19 840,00	19 840,00
75	Autres produits de gestion courante	19 902,00	20 305,00	20 305,00
752	Revenus des immeubles	17 000,00	17 300,00	17 300,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 900,00	3 000,00	3 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	2,00	5,00	5,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES	925 065,00	983 538,00	983 538,00
	(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013			
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 178,00	3 600,00	3 600,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	78,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	3 600,00	3 600,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	15 000,00	15 000,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00	15 000,00	15 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	926 243,00	1 002 138,00	1 002 138,00
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	36 000,00	8 744,00	8 744,00
722	Immobilisations corporelles	36 000.00	2 000,00	2 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	6 744,00	6 744,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
040	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	36 000,00	8 744,00	8 744,00
1	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	962 243,00	1 010 882,00	1 010 882,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 010 882,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	16 800,00	15 600,00	15 600,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	16 800,00	15 600,00	15 600,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 300,00	20 346,00	20 346,00
2183	Matériel de bureau et informatique	9 800,00	410,00	410,00
2184	Mobilier	3 500,00	18 341,00	18 341,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	1 595,00	1 595,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	790 963,00	150 662,00	97 488,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	17 760,00	17 760,00
2313	Constructions	730 163,00	115 706,00	62 532,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	60 800,00	17 196,00	17 196,00
	Total des dépenses d'équipement	829 063,00	186 608,00	133 434,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 000,00	242 469,00	242 469,00
1641	Emprunts en euros	74 000,00	242 157,00	242 157,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	312,00	312,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	74 000,00	242 469,00	242 469,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	903 063,00	429 077,00	375 903,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	8 744,00	8 744,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	6 744,00	6 744,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	0,00	6 744,00	6 744,00
	Charges transférées (9)	0,00	2 000,00	2 000,00
2313	Constructions	0,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	8 744,00	8 744,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	903 063,00	437 821,00	384 647,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	53 174,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	437 821,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	583 600,00	5 726,00	5 726,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	60 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	150 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	373 600,00	5 726,00	5 726,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	17 704,00	17 704,00
1641	Emprunts en euros	0,00	17 704,00	17 704,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	583 600,00	23 430,00	23 430,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	261 000,00	202 242,00	202 242,00
10222	FCTVA	126 000,00	67 000,00	67 000,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	9 000,00	9 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	120 000,00	126 242,00	126 242,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	261 000,00	202 242,00	202 242,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	844 600,00	225 672,00	225 672,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	65 976,00	43 844,00	43 844,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	13 485,00	13 485,00	13 485,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	5 000,00	5 000,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	8 485,00	8 485,00	8 485,00
28051	Concessions et droits similaires	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	79 461,00	57 329,00	57 329,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	79 461,00	57 329,00	57 329,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	924 061,00	283 001,00	283 001,00

	•
RESTES A REALISER N-1 (10)	84 880,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	69 940,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	437 821,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Fmprunts et		rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 145 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 145 000,00									
00079412734 10000737605 10000737608 1237028 39126495801 5389704 min229780eur/0237884 1643 Emprunts en devises (total) 16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)	Crédit Agricole Crédit Agricole Crédit Agricole Crédit Agricole Crédit Agricole Caisse des dépôts et cons. Crédit Agricole Caisse d'Epargne CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	09/11/2015 22/11/2010 18/05/2020 18/05/2020 03/12/2012 13/07/2006 11/12/2018		16/11/2015 12/12/2010 16/07/2020 03/06/2020 14/12/2012 08/09/2006 18/12/2018 15/04/2005	40 000,00 70 000,00 410 000,00 185 000,00 130 000,00 120 000,00 80 000,00 110 000,00 0,00	F F F F V		1,900 2,950 1,050 0,560 3,920 4,150 1,620 2,800	1,900 2,950 1,050 0,560 3,920 4,150 1,620 2,800		T T T A A T T	C X C X C X C X C X C X		A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1 A-1
(Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

					Emprunts et	dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1676 Dettes envers					0,00									
locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 145 000,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		Emprunts et dettes au 01/01/N													
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		776 086,46					242 156,14	10 281,61	0,00	0,00			
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		776 086,46					242 156,14	10 281,61	0,00	0,00			
00079412734 10000737605 10000737608 1237028 39126495801		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	A-1 A-1 A-1 A-1 A-1	25 349,78 21 777,88 386 816,65 185 000,00 69 992,87 10 471,86	8,00 3,00 18,00 0,00 6,00 0,00	F F F F		1,900 2,950 1,050 0,560 3,920 4,150	2 607,82 5 206,76 18 766,71 185 000,00 8 883,31 10 471,86	463,14 585,20 3 987,85 1 036,00 2 743,72 434,58	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00			
5389704 min229780eur/0237884		0,00	A-1 A-1	65 513,30 11 164,12	11,00 4,00	F		1,620	4 987,16 6 232,52	1 031,12	0,00	0,00			
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00			

		Emprunts et dettes au 01/01/N												
							Taux d'intérêt	1		Annuité de l'exercice				
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de Index (13) taux (12)		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice		
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
Total général		0,00		776 086,46					242 156,14	10 281,61	0,00	0,00		

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Inc	lices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	776 086,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'a 3 ; multiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
·	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Do	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT):€	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	création d'infrastructures de montée en débit	8	11/04/2017
L	acquistion d'une licence 4	1	17/09/2020
L,	subvention relative à la création d'infrastructure de montée en débit	5	07/10/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		248 901,00	I 248 901,00
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	242 157,00	242 157,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	242 157,00	242 157,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	6 744,00	6 744,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 744,00	6 744,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	248 901,00	53 174,00	0,00	302 075,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

RESSOURCES PROFRES					
Art. (1) Libellé (1)		Propositions nouvelles	Vote (2)		
RECETTES	(RESSOURCES PROPRES) = a + b	128 329,00	III 128 329,00		
Ressources propres externes de l'année (a)		76 000,00	76 000,00		
10222	FCTVA	67 000,00	67 000,00		
10223	TLE	0,00	0,00		
10226	Taxe d'aménagement	9 000,00	9 000,00		
10228	Autres fonds	0,00	0,00		
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Ressource	s propres internes de l'année (b) (3)	52 329,00	52 329,00		
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
28041583	GFP : Projet infrastructure	8 485,00	8 4 85,00		
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations				
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	43 844,00	43 844,00		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	128 329,00	84 880,00	69 940,00	126 242,00	409 391,00

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	302 075,00
Ressources propres disponibles	IV	409 391,00
Solde	V = IV - II (6)	107 316,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1) I'emprunt garanti	emprunt garanti prêteur ou		Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	cité des Taux rem-		Taux initial		Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garantie au cours de l'exercice					
	Année	Profil	, ,	chef de file			duelle	duelle	duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00		
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00		

 $^{(1) \} Indiquer \ C \ pour \ amortissement \ progressif, \ F \ pour \ in \ fine, \ X \ pour \ autres \ (\grave{a} \ pr\acute{e}ciser).$

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en e	euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1 1 11	00,0
Fait des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en 76 (5)	1711	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	ЕМ	PLOIS BUDGETAIRES	S (3)	_	S POURVUS SUR	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53 FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 2,00
adjoint administratif principal 1e classe adjoint administratif principal 2e classe FILIERE TECHNIQUE (c)	C C	1,00 1,00 9,00	0,00 0,00 1,00	1,00 1,00 10,00	1,00 1,00 10,00	0,00 0,00 0,00	1,00 1,00 10,00
adjoint technique adjoint technique principal 2e classe agent de maitrise principal FILIERE SOCIALE (d)	C C C	7,00 1,00 1,00 0,00	1,00 0,00 0,00 0,00	8,00 1,00 1,00 0,00	8,00 1,00 1,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	8,00 1,00 1,00 0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		11,00	1,00	12,00	12,00	0,00	12,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REM	IUNERATION (3)	CONTRAT		
	(1)	(2)	Indice (8) Euros F		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00			
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00			
TOTAL GENERAL				0,00			

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a°: article 3, 1er àlinéa: accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
02/02/2015 - garantie emprunt	OPH DE LIMOGES METROPOLE	OPHLM	établissement public	190 500,00
24/02/2020 - garantie emprunt	Société d'Equipement du Limousin	SELI	société anonyme d'économie	359 200,00
			mixte à conseil d'administration	
Subventions supérieures à 75 000 € ou				
représentant plus de 50 % du produit				
figurant au compte de résultat de				
<u>l'organisme</u>				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, \ldots).

IV – ANNEXES			
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS			
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1		

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
communauté d'agglomération Limoges Métropole	08/11/2001	contribution	40 515,00
Autres organismes de regroupement			
agence technique départementale	28/03/2012	cotisation	2 150,00

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1	

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
ТЕРВ	984 700,00	0,00	38,23	1,50	376 450,00	0,00
TFPNB	85 800,00	0,00	86,62	1,50	74 319,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 0 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES:
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 05/04/2022

Présenté par le Maire (1), A Peyrilhac, le 11/04/2022 le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire A Peyrilhac, le 11/04/2022 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BARRAUD Christelle	
BAYLE Marcel	
BURLOT Gaëlle	
COMPAIN Claude	
DARDILLAC Raymond	
FONTAINE Nathalie	
GROS Lucien	
GROS Éric	
LAGRANGE Cécile	
PERRAUDIN Jean-Paul	
REIX Sandrine	
RIFFAUD Pierrette	
ROUX Jérémy	
ROYER Guillaume	
TEIXEIRA Laure	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2022, et de la publication le 12/04/2022

A Peyrilhac, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.